

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 15 février 2016, à 19 h 30.

Présents : M. Michel Surprenant, maire
M. Camille Solomon, conseiller
M^{me} Annie Poitras, conseillère
M. Michel Robidoux, conseiller
M^{me} Diana J. Shannon, conseillère
M. Gilles Côté, conseiller
M. Robert Lacombe, conseiller

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale
M^{me} Francine Bédard, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Adoption de la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de taxes et représentants autorisés
7. Demande de reconduction de la division des districts électoraux
8. Désignation de M^{me} Linda Paquette - Responsable de l'accès à l'information
9. Renouvellement de la convention collective - Acceptation et signature
10. Nomination d'un représentant et d'un substitut - Comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM)
11. Formation d'un comité - Gestion des barrages
12. Schéma de couverture de risques incendie - Adoption du rapport d'activités annuel
13. MRC de Matawinie - Disponibilité du bois de chauffage
14. Annulation de la condition spéciale - Vente par la municipalité du Lac-Paré à M. Gaétan Marsan
15. Pierre Desmarais Expert Conseil inc. - Demande de certificat d'autorisation MDDELCC - Traitement du manganèse
16. ELPC - Réseau de distribution de fibre optique - Abri et accès salle informatique
17. Nexion inc. - Acceptation offre de services - Refonte du site Internet
18. Calendrier municipal - Renouvellement de contrat - Éditions Média Plus Communication
19. SADC - Adhésion projet d'étude commerciale
20. Augmentation des frais de déplacement à 0,50 \$
21. MMQ - Renouvellement du contrat d'assurance
22. Embauche de M. Éric Brunet - Poste de directeur du Service d'urbanisme
23. Employés temporaires - Permanence
24. Autorisation d'assistance - Congrès annuel de l'ADMQ
25. Autorisation d'assistance - Congrès de l'APOM
26. Autorisation d'assistance - Colloque sur l'accès à l'information
27. Autorisation d'assistance - Directrice générale - Formation ADMQ
28. Gala du Préfet 2016 au profit de Centraide Lanaudière - Participation
29. Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA) - Cotisation 2016-2017
30. Association forestière de Lanaudière - Renouvellement d'adhésion
31. Bibliothèques publiques de Laval-Laurentides-Lanaudière - Cotisation 2016
32. Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. (CRSBP) - Tarification 2016
33. Association québécoise du loisir municipal (AQLM) - Renouvellement d'adhésion

ORDRE DU JOUR (suite)

34. Les Arts et la Ville - Renouvellement d'adhésion
35. Culture Lanaudière - Renouvellement d'adhésion
36. Carrefour Action municipale et famille - Renouvellement d'adhésion
37. Avis de motion - Règlement visant l'acquisition d'une niveleuse et autorisant un emprunt n'excédant pas 200 000 \$ à cet effet
38. Avis de motion - Règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur une partie du chemin de la Grande-Vallée
39. Autorisation de paiement - Pierre Desmarais Expert Conseil - Plan d'intervention TECQ
40. Adoption des comptes fournisseurs
41. Dépôt de l'état des activités financières
42. Le maire vous informe
43. Période de questions
44. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, M. Michel Surprenant.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

4. Adoption de l'ordre du jour

2016-031 Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2016-032 Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016, tel que rédigé.

6. Adoption de la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de taxes et représentants autorisés

2016-033 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, le conseil approuve la liste des immeubles susceptibles d'être vendus lors de la vente pour défaut de paiement des taxes, qui aura lieu le jeudi 9 juin 2016 à la MRC de Matawinie.

Le conseil autorise la directrice générale, M^{me} Linda Paquette, la directrice générale adjointe, M^{me} Francine Bédard, ainsi que le directeur des finances, M. Miguel Brazeau, à se porter adjudicataires, pour et au nom de la municipalité, des immeubles non vendus. La directrice générale adjointe et la directrice générale sont autorisées à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

7. Demande de reconduction de la division des districts électoraux

ATTENDU l'obligation pour la municipalité de procéder à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans, dans l'année civile qui précède l'année où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey respecte les conditions prévues aux articles 9 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2) pour demander la reconduction des districts électoraux, tels que la division utilisée lors de l'élection précédente.

POUR CES MOTIFS,

2016-034

il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey demande à la Commission de la représentation électorale (CRE) de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises, pour procéder à la reconduction de la même division du territoire municipal de ses districts électoraux, aux fins de l'élection générale de 2017.

8. Désignation de M^{me} Linda Paquette - Responsable de l'accès à l'information

ATTENDU QUE la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels établit que le maire, en tant que personne ayant la plus haute autorité au sein de la municipalité, exerce les fonctions que cette loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.

ATTENDU QU' en vertu de l'article 8 de cette même Loi, le maire peut désigner comme responsable un membre de son conseil d'administration, selon le cas, ou un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions.

POUR CES MOTIFS,

2016-035

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que le maire, M. Michel Surprenant, délègue à M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Chertsey, les fonctions de responsable de l'accès à l'information.

9. Renouvellement de la convention collective - Acceptation et signature

2016-036

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que suite à l'entente intervenue entre les parties, le conseil accepte la convention collective des employés cols blancs et cols bleus, telle que négociée. La convention est en vigueur du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019. Le maire, M. Michel Surprenant et la directrice générale, M^{me} Linda Paquette, sont autorisés à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

10. Nomination d'un représentant et d'un substitut - Comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM)

ATTENDU QUE la Politique de fonctionnement du Comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM), de la MRC de Matawinie, a été adoptée par le Conseil de la MRC en mars 2014 (CM-087-2014);

ATTENDU QU' en vertu de l'article 5 de ladite politique, les organismes appelés à siéger au Comité doivent désigner, par résolution, un représentant et un substitut.

POUR CES MOTIFS,

2016-037

il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que M. Michel Robidoux soit désigné à titre de représentant municipal du Comité de protection de l'environnement matawinien et que M. Robert Lacombe soit nommé à titre de substitut.

11. Formation d'un comité - Gestion des barrages

ATTENDU QUE l'article 82 du Code municipal permet au conseil de former des comités pour examiner et étudier certaines questions;

ATTENDU QUE le conseil désire créer un comité chargé d'étudier et d'analyser la situation relative à la gestion des barrages, aux fins d'application de la Loi sur la sécurité des barrages.

POUR CES MOTIFS,

2016-038

il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement qu'un comité responsable soit formé afin d'étudier et d'examiner la problématique des barrages et que ce comité soit composé des conseillers Michel Robidoux, Gilles Côté et Robert Lacombe.

12. Schéma de couverture de risques incendie - Adoption du rapport d'activités annuel

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE le rapport annuel couvrant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015 a été achevé par le coordonnateur de la MRC de Matawinie, selon les informations fournies par le directeur général et le directeur du Service incendie de la municipalité de Chertsey;

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a pris connaissance du rapport d'activités annuel de l'an 5.

12. Schéma de couverture de risques incendie - Adoption du rapport d'activités annuel (suite)

POUR CES MOTIFS,

2016-039

il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey adopte le rapport d'activités annuel de l'an 5, en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie et autorise la MRC de Matawinie à le transmettre. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

13. MRC de Matawinie - Disponibilité du bois de chauffage

ATTENDU la difficulté pour les citoyens d'obtenir du bois de chauffage provenant des terres du domaine de l'État;

ATTENDU la proportion du bois récolté sur les terres du domaine de l'État destiné aux usines de transformation de bois;

ATTENDU l'importance des retombées locales dans le processus d'acceptabilité sociale de la récolte du bois dans les forêts des terres du domaine de l'État.

POUR CES MOTIFS,

2016-040

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement d'inciter le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ainsi que les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, à rendre disponibles des volumes de bois destinés à l'achat de bois de chauffage pour les citoyens.

14. Annulation de la condition spéciale - Vente par la municipalité du Lac-Paré à M. Gaétan Marsan

2016-041

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que :

1- La municipalité de Chertsey étant aux droits de la municipalité de la Paroisse du Lac Paré procède avec le propriétaire des lots ci-après relatés, à l'annulation pure et simple de la « condition spéciale » stipulée à la page 5 de l'acte de vente par la municipalité de la Paroisse du Lac Paré à Gaétan Marsan, reçu par M^e Maurice Déry, notaire, le 7 décembre 1981 et dont copie a été publiée à la circonscription foncière de Montcalm sous le numéro 200 564.

2- La condition spéciale mentionnée à l'acte de vente ci-avant relaté stipule ce qui suit :

« L'acquéreur ne pourra revendre les susdits lots qu'avec un chalet dûment érigé sur chaque deux lots, soit des dimensions de cent pieds par cent pieds, les présentes constituant une condition essentielle de la présente vente, et sous peine, au cas de défaut, de rendre la présente vente nulle et non avenue. La présente restriction constituant une servitude réelle contre les susdits lots en faveur des autres lots appartenant au vendeur. »

3- L'acte de vente susdit concernait les lots numéros 22-196, 22-197, 22-198, 22-199, 22-200, 22-201, 22-202, 22-203, 22-214, 22-215, 22-216, 22-217, 22-218, 22-219, 22-220 et 22-221 Rang 7 au cadastre officiel du Canton de Chertsey, lesquels sont aujourd'hui désignés comme étant les lots numéros 4 935 448, 4 935 449, 4 935 453 et 4 935 454 du cadastre du Québec.

14. Annulation de la condition spéciale - Vente par la municipalité du Lac-Paré à M. Gaétan Marsan (suite)

- 4- M. Michel Surprenant, maire et M^{me} Francine Bédard, directrice générale adjointe ou M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Chertsey, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

15. Pierre Desmarais Expert Conseil inc. - Demande de certificat d'autorisation MDDELCC - Traitement du manganèse

ATTENDU QU' aux termes de la résolution 2015-248, adoptée le 21 septembre 2015, un mandat a été donné à la firme Pierre Desmarais Expert Conseil inc. pour l'addition d'un système d'inhibition (séquestration) du manganèse dans l'eau potable;

ATTENDU QUE ce genre de travaux est soumis à l'obligation d'obtenir une autorisation préalable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

POUR CES MOTIFS,

2016-042

il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement d'autoriser la firme Pierre Desmarais Expert Conseil inc. à déposer, auprès du MDDELCC, une demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation concernant les travaux de traitement du manganèse dans l'eau potable.

16. ELPC - Réseau de distribution de fibre optique - Abri et accès salle informatique

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey est intéressée par le développement du nouveau réseau de distribution par fibre optique de la firme ELPC;

ATTENDU QUE pour relier le réseau de ELPC à celui de la MRC de Matawinie, un accès à la salle des télécommunications de l'immeuble municipal est requis pour l'installation de certains équipements;

ATTENDU QUE la firme ELPC a présenté un besoin concernant l'installation d'un abri de télécommunications sur l'un de nos terrains municipaux consistant en un cabinet de distribution, ainsi que les fibres optiques nécessaires pour le fonctionnement du projet.

POUR CES MOTIFS,

2016-043

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que la municipalité donne à la firme ELPC un accès à sa salle informatique pour l'installation de certains équipements et qu'en ce qui concerne la demande pour l'installation d'un abri de télécommunications, l'emplacement exact sera déterminé en collaboration avec les représentants municipaux. Il est entendu que tous les coûts reliés aux installations sont assumés par ELPC. La directrice générale est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

17. Nexion inc. - Acceptation offre de services - Refonte du site Internet

2016-044

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de la firme Nexion inc., pour effectuer la refonte du site Internet municipal, selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 16 septembre 2015 et en respect du montant maximal autorisé au budget pour ce projet.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

18. Calendrier municipal - Renouvellement de contrat - Éditions Média Plus Communication

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey souhaite publier et distribuer un calendrier;

ATTENDU QUE la municipalité fournit le contenu rédactionnel mais souhaite confier à la firme Éditions Média Plus Communication (EMPC) la recherche de la publicité nécessaire à son financement ainsi que son édition.

POUR CES MOTIFS,

2016-045

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la municipalité confie à Éditions Média Plus Communication l'édition gratuite de son calendrier pour les années 2017, 2018 et 2019 et accepte les conditions de renouvellement du contrat. La directrice générale adjointe est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

19. SADC - Adhésion projet d'étude commerciale

ATTENDU QUE la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) souhaite déployer un projet d'étude commerciale visant à réaliser une étude des besoins en produits et services au sein de chacune des municipalités de la MRC de Matawinie et un portrait des besoins, et ce, afin de stimuler le dynamisme économique et d'inciter des entrepreneurs à établir leur entreprise dans notre municipalité;

ATTENDU QU' un bon nombre de bâtiments commerciaux sont vacants et que cette situation a souvent comme impact de donner une image négative, voir même de dévitalisation du milieu.

POUR CES MOTIFS,

2016-046

il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que la municipalité adhère au projet d'étude commerciale à titre de partenaire du projet et défraie un montant de 3 000 \$ servant à couvrir principalement le salaire d'une ressource, ainsi que les frais de logistique supplémentaires pour la réalisation de l'étude dans notre milieu. M^{me} Natalia Correa, directrice des Communications et le conseiller M. Gilles Côté sont les personnes responsables et interlocuteurs de la municipalité dans le cadre de cette demande.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

20. Augmentation des frais de déplacement à 0,50 \$

2016-047

Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le tarif des frais de déplacement, remboursable par la municipalité, passe de 0,46 \$ à 0,50 \$ du kilomètre à compter du 16 février 2016.

21. MMQ - Renouvellement du contrat d'assurance

2016-048

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey renouvelle son contrat d'assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, au montant de 103 976 \$ (taxes incluses), pour la période du 14 février 2016 au 14 février 2017.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

22. Embauche de M. Éric Brunet - Poste de directeur du Service d'urbanisme

2016-049

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Éric Brunet à titre de directeur du Service d'urbanisme de la municipalité de Chertsey, à compter du 22 février 2016, selon les termes et conditions stipulés au contrat à intervenir entre les parties, lesquelles conviennent d'une période de probation de six (6) mois, soit jusqu'au 22 août 2016, au terme de laquelle le conseil procédera à l'évaluation des résultats. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le contrat de travail, pour et au nom de la municipalité.

23. Employés temporaires - Permanence

2016-050

Il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que les six (6) employés temporaires nommés ci-après, à l'emploi de la municipalité depuis les dates spécifiées, obtiennent le statut d'employé régulier selon les dispositions de l'article 4.01 de la convention collective de travail :

Maïka Desmarchais	02-04-2013
Sylvain Grenier	13-04-2010
Michel Couture	27-05-2013
Tommy Rivest	16-02-2009
Eric Desaulniers	04-09-2012
François Beauchamp	17-06-2013

La date d'entrée en fonction comme employé régulier est le 16 février 2016.

24. Autorisation d'assistance - Congrès annuel de l'ADMQ

2016-051

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement d'autoriser M^{me} Linda Paquette, directrice générale et M^{me} Francine Bédard, directrice générale adjointe, à assister au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui se tiendra au Centre des congrès de Québec les 15, 16 et 17 juin 2016. Le coût d'inscription de 1 156,65 \$ (taxes incluses), ainsi que les frais d'hébergement, de repas et de déplacement, sont assumés par la municipalité.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

25. Autorisation d'assistance - Congrès de l'APOM

2016-052

Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement d'autoriser M. Richard Perreault, du Service des travaux publics, à assister à la rencontre annuelle de l'Association des professionnels à l'outillage municipal (APOM), qui se tiendra à Rimouski les 9, 10 et 11 juin 2016. Le coût d'inscription de 300 \$ (taxes incluses), ainsi que les frais d'hébergement, de repas et de déplacement, sont assumés par la municipalité.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

26. Autorisation d'assistance - Colloque sur l'accès à l'information

2016-053

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale, M^{me} Linda Paquette, à assister au colloque « Accès à l'information », qui aura lieu à Laval le 17 mai 2016. Le coût d'inscription de 562,23 \$ (taxes incluses), ainsi que les frais de repas et de déplacement, sont assumés par la municipalité.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

27. Autorisation d'assistance - Directrice générale - Formation ADMQ

2016-054

Dans le cadre de la formation aux fins de l'obtention du titre de DMA (directeur municipal agréé), il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale, M^{me} Linda Paquette, à assister à une formation en ligne offerte par l'ADMQ, portant sur la comptabilité municipale et de défrayer le coût d'inscription de 405,86 \$ (taxes incluses).

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

28. Gala du Préfet 2016 au profit de Centraide Lanaudière - Participation

2016-055

Il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la municipalité participe à la soirée bénéfice « Gala du Préfet » au profit de Centraide Lanaudière, qui aura lieu le 6 avril 2016 au Centre culturel de Saint-Jean-de-Matha. Une dépense de 1 000 \$ est autorisée pour l'achat de huit (8) billets.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

29. Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA) - Cotisation 2016-2017

2016-056

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que la municipalité défraie le coût de l'adhésion de M. Miguel Brazeau, directeur du Service des finances, à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, au montant de 1 049,62 \$ (taxes incluses), pour la cotisation valide du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

- 2016-057 30. Association forestière de Lanaudière - Renouvellement d'adhésion
- Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la municipalité à l'Association forestière de Lanaudière pour l'année 2016 et de défrayer, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle totalisant au montant de 150 \$ (taxes incluses).
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
- 2016-058 31. Bibliothèques publiques de Laval-Laurentides-Lanaudière - Cotisation 2016
- Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que la municipalité renouvelle son adhésion à l'Association des bibliothèques publiques de Laval-Laurentides-Lanaudière, au coût de 150 \$ (taxes incluses) pour l'année 2016.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
- 2016-059 32. Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. (CRSBP) - Tarification 2016
- Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement d'autoriser le paiement, au Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBP), de la facture pour les services de soutien au développement et à l'informatique pour l'année 2016, soit 2,75 \$ par résident. Ces contributions sont basées en fonction de la population résidente, tel qu'établi au décret 1125-2015 qui a paru dans la Gazette officielle du Québec en décembre 2015.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
- 2016-060 33. Association québécoise du loisir municipal (AQLM) - Renouvellement d'adhésion
- Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la municipalité à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) pour l'année 2016 et de défrayer, à cette fin, un montant de 388,81 \$ (taxes incluses) pour la cotisation annuelle.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
- 2016-061 34. Les Arts et la Ville - Renouvellement d'adhésion
- Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que la municipalité renouvelle son adhésion au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2016 et défraie, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle de 114,98 \$ (taxes incluses).
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
- 2016-062 35. Culture Lanaudière - Renouvellement d'adhésion
- Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement de renouveler la cotisation de la municipalité à l'organisme Culture Lanaudière pour l'année 2016-2017 et de défrayer, à cette fin, un montant de 220 \$ (taxes incluses).
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

- 2016-063
36. Carrefour Action municipale et famille - Renouvellement d'adhésion
- Il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que la municipalité renouvelle son adhésion à l'organisme Carrefour Action municipale et Famille, au coût de 85,08 \$ (taxes incluses) pour l'année 2016.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
37. Avis de motion - Règlement visant l'acquisition d'une niveleuse usagée et autorisant un emprunt n'excédant pas 200 000 \$ à cet effet
- Avis de motion est donné par M. Robert Lacombe à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement visant l'acquisition d'une niveleuse usagée et autorisant un emprunt n'excédant pas 200 000 \$ à cet effet.
38. Avis de motion - Règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur une partie du chemin de la Grande-Vallée
- Avis de motion est donné par M. Gilles Côté à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur une distance de 3,4 kilomètres sur le chemin de la Grande-Vallée.
- 2016-064
39. Autorisation de paiement - Pierre Desmarais Expert Conseil inc. - Plan d'intervention - TECQ
- Il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement de procéder au paiement d'un montant de 22 707,56 \$ (taxes incluses) à la firme Pierre Desmarais Expert Conseil inc., pour les honoraires relatifs au plan d'intervention du réseau d'aqueduc et d'égouts.
- Cette dépense est financée par le Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018
- 2016-065
40. Adoption des comptes fournisseurs
- Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de janvier 2016 au montant de 747 256,47 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.
- Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 janvier 2016, au montant de 289 572,55 \$ et en autorise le paiement.
- Conformément aux dispositions du 3^e alinéa de l'article 5 du règlement 414-2011, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

41. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2016.

42. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours.

43. Période de questions

On compte 18 personnes dans l'assistance.

44. Levée de la séance

2016-066

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 45.

Directrice générale adjointe

Maire